

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 26 juin 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_44DL

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération 2022 – 63 concernant la modification du tableau des effectifs adoptée par le Comité Syndical du 28/11/2022,

Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, je vous propose de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte la création du poste suivant : 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- Adopte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



**Le Président,
Didier KHELFA**